



GORGES
de l'Ardèche | Pont
d'Arc
ESPACE SAISONNIERS

Atelier RH

**« Toutes les aides
pour recruter ou
former : ce que vous
pouvez toucher »**

**25 novembre 2025 – Espace
Saisonniers des Gorges de
l'Ardèche**

**Organisé par l'Espace Saisonniers des Gorges
de l'Ardèche et La Maison de l'Emploi & de la
formation Sud Ardèche - Animé par Margaux
HENRY, chargée de mission RH**



Introduction

En tant que professionnels du tourisme en sud Ardèche, vous savez combien recruter et former les bons profils est essentiel pour réussir une saison, garantir un accueil de qualité et offrir une expérience mémorable à vos clients.

Que ce soit pour gérer les pics d'activité, accueillir vos visiteurs ou sécuriser vos équipes, avoir les bonnes personnes au bon poste peut faire toute la différence.

Pourquoi cet atelier ?

Le marché de l'emploi dans le tourisme a beaucoup évolué. Les candidats ont des attentes nouvelles et sont souvent plus exigeants et sollicités que jamais. Dans ce contexte, connaître et mobiliser les dispositifs d'aide à l'embauche, à la formation et à la prévention devient un levier stratégique pour attirer, former et fidéliser vos équipes.

Aujourd'hui, nous allons voir ensemble :

Quelles aides financières et dispositifs existent pour recruter et former vos collaborateurs.

Comment les mobiliser efficacement pour vos besoins saisonniers ou permanents.

Comment préserver la santé et la performance de vos équipes grâce à des dispositifs spécifiques.

À l'issue de cet atelier, vous repartirez avec des informations concrètes et pratiques pour optimiser vos recrutements et vos formations, tout en réduisant vos coûts et vos risques.





Petit tour de table



Petite présentation de votre établissement

- ✓ Votre prénom et votre fonction
- ✓ Activité de l'établissement
- ✓ Localisation
- ✓ Effectif à l'année
- ✓ Effectif en pleine saison

Question : Aujourd'hui, votre plus gros défi RH, c'est quoi ?

- ✓ Recruter ?
- ✓ Former ?
- ✓ Fidéliser ?



Partie 1 :

Recruter efficacement grâce
aux dispositifs existants



Recruter efficacement grâce aux dispositifs existants

La POEI (Période Opérationnelle à l'Emploi Individuelle)

Description : Formation préalable à l'embauche pour adapter un candidat aux besoins spécifiques du poste.

Conditions :

- Contrat à durée indéterminée (CDI), CDI intérimaire, CDD d'au moins 6 mois, contrat saisonnier d'au moins 4 mois, contrat de professionnalisation ou d'apprentissage d'au moins 6 mois.
- Demandeur d'emploi inscrit à France Travail, indemnisé ou non.

Montant de l'aide :

- Formation réalisée en tutorat : jusqu'à 5 € net par heure de tutorat pour formation en interne / 8 € pour formation externe
- Formation réalisée par un organisme de formation interne ou externe : aide plafonnée au montant du devis validé par France Travail.

maison de l'emploi

**Nous pouvons
vous aider à
monter les
dossiers !**



Recruter efficacement grâce aux dispositifs existants

La POEI (Période Opérationnelle à l'Emploi Individuelle)

- Formation courte (max 300h) financée avant embauche
- Adaptée à un poste précis
- Prise en charge : France Travail
- Engagement du candidat à être embauché ensuite pour un CDD d'au moins 4 mois (si CDD saisonnier)
- Soumis à validation de France Travail après dépôt de dossier

Nous pouvons
vous aider à
monter les
dossiers !

Statut du candidat et rémunération :

Le candidat doit être **inscrit à France Travail**.

Pendant la durée de la POE (jusqu'à 400 heures / selon accord), **le candidat perçoit son allocation chômage** et doit continuer à **s'actualiser** auprès de France Travail.

L'entreprise ne signe aucun contrat et ne paie pas le candidat pendant cette période : le salarié reste sous statut de bénéficiaire France Travail.

Aide financière pour l'entreprise :

À l'issue de la POE I, si le candidat est recruté :

- L'entreprise peut toucher **jusqu'à 1 500 € pour 300 heures de formation**
- Cette aide est conditionnée à :
 - la **signature effective du contrat de travail**, et
 - la **réalisation d'un bilan à l'issue de la POE** qui confirme que la formation a été suivie avec succès.



Recruter efficacement grâce aux dispositifs existants

La POEI (Période Opérationnelle à l'Emploi Individuelle)

Aide financière pour l'entreprise :

À l'issue de la POE I, si le candidat est recruté :

- L'entreprise peut toucher **jusqu'à 1 500 € pour 300 heures de formation**
- Cette aide est conditionnée à :
 - la **signature effective du contrat de travail**, et
 - la **réalisation d'un bilan à l'issue de la POE** qui confirme que la formation a été suivie avec succès.

Cas particulier – absence de droit chômage :

Si le candidat **n'a pas de droits ouverts au chômage**, il percevra uniquement **l'allocation de formation**, plus faible que l'allocation chômage classique.

L'entreprise peut néanmoins **compléter le revenu du candidat sous forme de gratification** si elle le souhaite.

Possibilité d'arrêt de la POE :

Si le candidat **ne correspond pas au poste**, la POE peut être arrêtée.

Attention : **dans ce cas, l'entreprise ne perçoit pas l'aide financière.**

Points clés à retenir :

La POE I est **une formation financée avant l'embauche**, qui permet de tester le candidat sur le poste.

L'aide financière pour l'entreprise **n'est versée qu'après réussite de la formation et signature du contrat.**

C'est un dispositif sécurisé pour l'entreprise et le candidat, mais il nécessite **une sélection préalable sérieuse** et un suivi rigoureux.

maison de l'emploi

**Nous pouvons
vous aider à
monter les
dossiers !**



Recruter efficacement grâce aux dispositifs existants

Immersion Professionnelle

Description : Période d'observation en entreprise pour évaluer les compétences d'un candidat. → <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/accueil-entreprises>

- Aucune charge salariale – le candidat reste suivi par sa structure d'accompagnement
- Encadrée par une convention tripartite

Conditions :

- Durée variable, généralement entre 1 à 3 semaines, possibilité de renouvelé

Montant de l'aide :

- Dispositif gratuit
- Pas d'aide financière directe, mais possibilité de bénéficier d'une aide à la mobilité pour le candidat.

Exemple concret : Un camping accueille un candidat en immersion pendant 2 semaines, sans coût pour l'entreprise.

maison de l'emploi

**Nous pouvons
vous aider à
monter les
dossiers !**



Recruter efficacement grâce aux dispositifs existants

Votre OPCO

Il finance :

- Les formations à l'embauche
- Le tutorat et l'intégration
- Les frais pédagogiques et salariaux pendant formation
- L'ingénierie de parcours

maison de l'emploi

**Nous pouvons
vous aider à
monter les
dossiers !**



Partie 2 :

Former pour fidéliser et
monter en compétences



Former pour fidéliser et monter en compétences

Alternance (Apprentissage & Professionnalisation)

Description : Contrats permettant de combiner travail en entreprise et formation théorique.

Conditions :

- Contrat d'une durée minimale de 6 mois, préparation d'un diplôme ou titre professionnel.

Montant de l'aide :

- Moins de 250 salariés : 5 000 € maximum pour la première année du contrat.
- 250 salariés et plus : 2 000 € maximum pour la première année du contrat.

Exemple concret : Un restaurant emploie un apprenti en cuisine pendant un an, avec une aide de 5 000 € pour la première année.

maison de l'emploi

**Nous pouvons
vous aider à
monter les
dossiers !**



Former pour fidéliser et monter en compétences

AFEST (Action de Formation en Situation de Travail)

Objectif :

Former un salarié **directement en situation réelle**, sur son poste, accompagné d'un tuteur.

Idéal pour les métiers du tourisme (hébergement, restauration, accueil...).

Principe :

Apprentissage en pratiquant, sur le lieu de travail

Temps de recul ("phases réflexives") pour analyser et progresser

Bilan final pour valider les compétences acquises

Avantages pour l'entreprise

Financement OPCO : prise en charge de l'ingénierie, du tuteur, du salarié en formation

Pas de perte d'activité : formation intégrée au travail quotidien

Montée en compétences rapide et fidélisation des équipes

maison de l'emploi
à de la formation
sud Ardèche
appui RE



L'AFEST s'adresse avant tout **aux salariés**, mais peut aussi être utilisée **avant embauche**, si elle est intégrée à un parcours financé par France Travail (type POE).



Former pour fidéliser et monter en compétences

POE Collective

Objectif :

Former plusieurs demandeurs d'emploi **simultanément** sur un métier ou un poste précis avant recrutement.

Principe :

- Formation **financée avant embauche** par France Travail ou OPCO
- Les participants **restent demandeurs d'emploi** et perçoivent **leur allocation chômage**
- **Pas de contrat ni de salaire versé par l'entreprise** pendant la formation
- L'entreprise peut **compléter l'allocation sous forme de gratification**

Points clés :

- Permet de **préparer plusieurs candidats en même temps** pour des métiers en tension
- **Aide financière versée à l'entreprise seulement si recrutement** et conditions remplies
- Si un candidat ne correspond pas, il peut être retiré **sans impact pour l'entreprise**, mais l'aide n'est pas touchée





Former pour fidéliser et monter en compétences

Plan de développement des compétences

Objectif :

Former vos salariés pour **faire monter en compétences** vos équipes et répondre aux besoins opérationnels de l'entreprise.

Principe :

- Recense les **besoins de formation** de l'entreprise et des salariés
- Permet d'organiser **des formations internes ou externes**

Financement possible via l'OPCO (AKTO, OCAPIAT...)

Intégré au **plan annuel de formation** de l'entreprise

Points clés :

- Souple et personnalisable selon les métiers et postes
- Favorise la **fidélisation et la montée en compétence**
- Permet de **mobiliser des budgets formation** existants pour vos salariés

maison de l'emploi

**Nous pouvons
vous aider à
monter les
dossiers !**



Partie 3 :

Préserver la santé et la
performance des équipes



Préserver la santé et la performance des équipes

Aides CARSAT 2025

1. Subvention Prévention des Risques Ergonomiques (FIPU)

Objectif : Réduire les troubles musculosquelettiques (TMS) en finançant l'achat d'équipements adaptés (ex. : lave-verres avec osmoseur, chariots ergonomiques).

Montant : Jusqu'à 70 % du coût de l'investissement, selon le projet et l'évaluation de la CARSAT.

Conditions : Entreprise de moins de 200 salariés, projet validé par la CARSAT, respect des obligations sociales.

Exemple : Un hôtel investit dans des lits à hauteur pour réduire les TMS liés au ménage, avec une aide de 70 % du coût.

La liste du matériel éligible vous sera envoyée

Nous pouvons vous aider à monter les dossiers !



Préserver la santé et la performance des équipes



Aides CARSAT 2025

2. Subventions pour les entreprises de 1 à 49 salariés

Objectif : Soutenir les TPE dans leurs démarches de prévention.

Aides disponibles :

- **Diagnostics :** Évaluation des risques professionnels.
- **Formations :** Sensibilisation à la sécurité et à la santé au travail.
- **Équipements :** Acquisition de matériel de prévention.
- **Consultants :** Accompagnement par des experts en prévention.

Conditions : Respect des critères définis par la CARSAT, projet validé.

Exemple : Un café de quartier bénéficie d'une aide pour former son personnel aux gestes de sécurité et acheter des équipements de protection.



Préserver la santé et la performance des équipes



Autres aides à connaître

AGEFIPH : aides à l'embauche ou adaptation de poste TH

Action Logement : logement et mobilité des salariés
saisonniers

Communauté de communes / Départements : Soutien au
commerce et à l'artisanat et les aides à l'immobilier
d'entreprises



Préserver la santé et la performance des équipes

Aides à l'immobilier d'entreprises

La **Communauté de communes Gorges de l'Ardèche** soutient les entreprises qui s'implantent ou se développent sur son territoire (hors zones d'activités) grâce à une **aide financière à l'investissement immobilier**.

Entreprises concernées :

Secteurs : artisanat, industrie, services à l'industrie, agroalimentaire (transformation et commercialisation uniquement).

Dépenses éligibles :

Acquisition de terrains, aménagements fonciers, construction ou achat de locaux, travaux d'aménagement, honoraires et frais d'acquisition.

Bon à savoir :

L'aide locale peut **ouvrir droit à une aide complémentaire du Département de l'Ardèche**.

Pour toute information ou vérification d'éligibilité : **Service Économie – Étienne ROUX**, etienne.roux@cc-gorgesardeche.fr / **Communauté de communes Gorges de l'Ardèche**.

GORGES DE
L'ARDÈCHE
L'INTERCO

maison de l'emploi
à de la formation
sud ardèche

Infos :
<https://www.cc-gorgesardeche.fr/au-quotidien/economie/je-souhaite-creer-ou-developper-mon-activite>

GORGES
de l'Ardèche | Pont
d'Arc
ESPACE SAISONNIERS



Préserver la santé et la performance des équipes

Soutien au commerce et à l'artisanat

La **Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche** accorde une **aide financière** aux entreprises du commerce et de l'artisanat souhaitant **créer, reprendre ou développer** une activité dans un **point de vente ouvert à l'année**.

Entreprises éligibles

Projet de **création** ou de **reprise** (si c'est le dernier commerce de ce type sur la commune)

Projet de **développement** avec **nouvelle activité**

CA < 2 M€, surface < 150 m², ouverture ≥ 9 mois/an

Implantation sur le territoire des **Gorges de l'Ardèche**

Investissements éligibles

Optimisation énergétique (isolation, chauffage, autoconsommation...)

Sécurité (alarmes, rideaux métalliques, caméras...)

Numérique (équipement informatique, site marchand)

Accessibilité handicap (rampe, aménagements lourds)

Rénovation, aménagements, matériel, façade, véhicule de livraison...

Montant de l'aide

Subvention : 10 % d'un investissement compris entre **10 000 et 50 000 € HT**

Bonifications possibles si :

- le projet bénéficie d'un **prêt d'honneur ISDPAM**,
- il prévoit la **création d'un emploi CDI**,
- il est situé en **centre-bourg**.

Cette aide permet en plus de solliciter un **cofinancement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** à hauteur de **20 %** des dépenses éligibles.

**GORGES DE
L'ARDÈCHE**
L'INTERCO

maison de l'emploi
à de la formation

Infos :
<https://www.cc-gorgesardeche.fr/>
au-
quotidien/economi
e/je-souhaite-
creer-ou-
developper-mon-
activite

GORGES
de l'Ardèche | Pont
d'Arc
ESPACE SAISONNIERS



Conclusion & résumé

Pour résumer, dans le tourisme, **recruter, former et préserver la santé de vos équipes** ne sont plus seulement des tâches administratives : ce sont de véritables leviers de performance et de qualité de service.

Grâce aux dispositifs que nous avons vus aujourd'hui :

Recrutement : POE, immersions, aides à l'embauche et OPCO.

Formation : POE collective, AFEST, plan de développement des compétences.

Prévention et performance : aides CARSAT, AGEFIPH, Action Logement, dispositifs des collectivités locales.

Le plus important est maintenant de **passer à l'action** : identifier les besoins de vos postes, mobiliser les bons dispositifs et intégrer vos collaborateurs de manière efficace et sécurisée.

Les aides existent. Ce qui fait la différence, c'est de savoir les activer au bon moment et les combiner intelligemment pour vos besoins spécifiques.



Des questions ?



L'Espace Saisonniers des Gorges de l'Ardèche, le service spécialisé qui crée le lien entre les entreprises, le territoire et les candidats à la saison

➔ *Professionnels du tourisme des Gorges de l'Ardèche, une gamme de services dédiés et pensés pour vous afin de faciliter et optimiser vos recrutements saisonniers (services étendus aux entreprises agricoles)*



Visibilité accrue de vos offres d'emploi

Mettre en relation votre entreprise avec des candidats qualifiés pour la saison

- **Préqualification** des candidatures
- **Diffusion de vos offres d'emploi** en ligne
- **Recherche pro-active** de candidats sur les métiers en tension
- **Accès à une CVthèque** (réservé au pack 2 partenaire de la SPL GAPA)



Un accompagnement RH personnalisé

Vous soutenir dans toutes les étapes de votre processus de recrutement

- **Suivi personnalisé de vos besoins en recrutement** tout au long de l'année
- **Visibilité de votre entreprise** et mise en avant de votre marque employeur
- **Aide à la rédaction de vos offres d'emploi**
- **Ateliers RH collectifs** sur l'automne et l'hiver avec nos partenaires emploi local (Thématiques adaptées à vos besoins)
- **Aide à la fidélisation de vos salariés saisonniers**
- **Informations et conseils expert** sur les tendances en recrutement

Nos partenaires



Des moyens dédiés :



Un site internet dédié à l'emploi saisonnier dans les Gorges de l'Ardèche

www.gorges-ardeche-saisonniers.fr

Julie & Jade, vos deux interlocutrices facilement joignables toute l'année



Entretien personnalisé et visite d'entreprise



Une communication proactive et ciblée sur les réseaux



Des événements de recrutements dédiés
Opportunités de rencontres directes entre employeurs et candidats

- **Forum emploi saisonnier** (mars) : Rencontre en direct de candidat pour la saison
- **Tour des espaces saisonniers des Alpes** (janvier) : Promotion du territoire GAPA auprès des saisonniers pour la saison estivale
- **Job dating numérique inversé** (février) : Echange en visio de talents sélectionnés, expérimentés et qualifiés
- **Job dating numérique** (mai) : Rencontre de candidats en visio pour les postes démarrant en juin et juillet





Espace Saisonniers des Gorges de l'Ardèche
16, Rue des Abeilles
07150 VALLON PONT D'ARC



40, chemin de la Fontaine de Cheyron
07200 AUBENAS

Contacts

Julie Verardo et Jade Veber, Espace Saisonniers des Gorges de l'Ardèche,

☎ 04 75 88 17 44

✉ contact@gorges-ardeche-saisonniers.fr



<https://gorges-ardeche-saisonniers.fr/cote-employeur>



Si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous vite sur le site !

Margaux Henry, Maison de l'emploi & de la formation sud Ardèche

☎ 06 31 47 47 87

✉ appuirh@mdef-sударdeche.fr

